

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve

Moni
bel

Objection de remp

ne légale,
postal,***26078041***Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant le**04 JUIN 2026**Greffier
Le greffierN° d'entreprise : **0555 755 164**

Nom

(en entier) : **LC MOBILITE ET SERVICES**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**Adresse complète du siège : **Chaussée de Dinant 110, 5537 Anhée****Objet de l'acte : Nomination + Projet de fusion**

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 MAI 2026 :

...

Nomination du commissaire

...

Ratification d'une décision de l'AG intervenue le 12/5/2025 :

L'AG nomme comme commissaire de la SRL « SINIO » (anciennement FCG REVISEURS D'ENTREPRISES) représentée par M. Guy CREMER, réviseur d'entreprises, pour une durée de trois ans prenant fin à l'Assemblée Générale de 2028. Sa mission s'étend du 12/05/2025 au 30/06/2028.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 21 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal.

LC IMMO et Services
Administrateur

CLARENNE Loïc
Représentant permanent

PROJET DE FUSION-ABSORPTION PAR LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE LC MOBILITE ET SERVICES DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE JOYE

Le présent projet de fusion est établi par l'organe d'administration de la société à responsabilité limitée Joye, société absorbée, et de la Société à Responsabilité Limitée LC Mobilité et services, société absorbante, conformément à l'article 12:50 du Code des sociétés et associations et il reprend les différentes mentions prévues par cet article

A. IDENTIFICATION DE L'OPERATION

L'opération projetée consiste dans la fusion-absorption par la Société à Responsabilité Limitée LC Mobilité et Services de la Société à responsabilité limitée Joye.

La société à responsabilité limitée LC Mobilité et services, société absorbante, détient la totalité des actions de la société absorbée, soit :

-Deux mil huit cents actions (2.800,00)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

L'opération est alors assimilée par l'article 12:7 du Code des sociétés et associations à une fusion par absorption (article 12:50 CSA). Il n'y aura donc pas lieu d'établir les rapports prévus aux articles 12:25 et 12:26 du Code des sociétés et associations. Un rapport sur l'apport en nature sera établi par le commissaire nommé, Monsieur Cremer Guy

L'opération projetée s'inscrit dans un contexte économique de regroupement des activités dans une même structure permettant ainsi une diminution des coûts et une simplification des structures sociétaires. La fusion aura aussi pour effet d'opérer une rationalisation des frais de gestion administrative et financière des sociétés et un rapatriement du patrimoine immobilier du groupe LC Mobilité et Services dans une seule entité.

B. IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS À FUSIONNER

1. Société absorbante :

La Société à Responsabilité Limitée « LC MOBILITE ET SERVICES », en abrégé « LCMS », ayant son siège à 5537 Anhée, Chaussée de Dinant, 110, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0555.755.164 - RPM Liège div. Dinant.

Société constituée sous forme de Société à Responsabilité Illimitée suivant acte sous seing privé du quatre juillet deux mil quatorze, publié par extrait aux annexes au Moniteur belge le neuf juillet suivant sous le numéro 2014-07-09 / 0306240.

Dont la forme a été transformée en Société Privée à Responsabilité Limitée et les statuts modifiés pour la dernière fois aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale dressé par le notaire soussigné, le trente juillet deux mil vingt-quatre, publié par extraits aux annexes au Moniteur belge le cinq novembre deux mil vingt-quatre sous le numéro 24158204.

Dont l'objet sociale selon les statuts est le suivant :

« La société a pour objet, en Belgique ou à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, l'exploitation d'une entreprise de taxis, les activités de transport rémunéré de personnes et de transport de petits colis, les activités de transport en ambulance, la vente de matériel de soins, et les activités de location de véhicule.

Elle a aussi pour objet la composition, l'impression et la reproduction sur tout type de support, les travaux sérigraphiques et typographistes ainsi que la commercialisation de ces produits.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe et qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières, à faciliter l'écoulement de ses produits ou à élargir sa clientèle. La société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles ayant un rapport direct ou indirect avec son objet. La gérance a qualité pour interpréter la nature et l'étendue de l'objet social. »

2. Sociétés absorbées

A. La Société Anonyme « JOYE », ayant son siège à 5537 Anhée, Chaussée de Dinant, 110, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0436.261.260 - RPM Liège div. Dinant.

Constituée suivant acte sous seing privé en date du premier décembre mil neuf cent quatre-vingt-huit, publié aux Annexes du Moniteur Belge en date du quatorze janvier mil neuf cent quatre-vingt-neuf, sous le numéro 890114-297, dont les Statuts ont été modifiés la dernière fois aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale dressé par le notaire Brack Mélanie, le deux décembre deux-mil vingt-deux, publié par extraits aux annexes au Moniteur belge le vingt-deux décembre deux mil vingt-deux sous le numéro 22385283.

Dont l'objet sociale selon les statuts est le suivant :

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement aux activités suivantes :

- l'entreprise de transport de personnes par ambulance,
- le commerce de gros d'oxygène médical,
- la location de matériel sanitaire,
- l'entreprise de pompes funèbres, commerce de détail en objet funéraires, fleur et plantes d'ornement, caveaux et monuments funéraires,
- l'exploitation d'une entreprise de taxis, les activités de transport rémunéré de personnes et de transport de petits colis, et les activités de location de véhicule.
- la vente de matériel de soins, - la composition, l'impression et la reproduction sur tout type de support, les travaux sérigraphiques et typographistes ainsi que la commercialisation de ces produits.

La société dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sien ou

susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

Elle peut exercer les fonctions d'administrateur ou liquidateur dans d'autres sociétés.

La société peut se porter garant ou fournir des sûretés réelles pour des sociétés ou des personnes privées, au sens le plus large.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions. »

C. DATE A PARTIR DE LAQUELLE LES OPERATIONS DE LA SOCIETE A ABSORBER SONT CONSIDEREES DU POINT DE VUE COMPTABLE COMME ACCOMPLIES POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE ABSORBANTE

Toutes les opérations réalisées par chaque société absorbée depuis le premier janvier deux mille vingt-six seront considérées, d'un point de vue comptable, comme accomplies pour le compte de la société absorbante, à charge pour cette dernière de payer tout le passif de la société absorbée, d'exécuter tous ses engagements et obligations, de payer et supporter tous les frais, impôts et charges quelconques résultant de la fusion et de la garantir contre toutes actions.

D. DROITS ASSURES PAR LA SOCIETE ABSORBANTE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE A ABSORBER, QUI ONT DES DROITS SPECIAUX, AINSI QU'AUX PORTEURS DE TITRES AUTRES QUE LES ACTIONS OU LES MESURES PROPOSEES A LEUR EGARD

Aucun droit spécial n'est accordé par la société absorbante ni à un actionnaire des sociétés à absorber, ni à un porteur de titres autres que les actions.

E. AVANTAGES PARTICULIERS ATTRIBUES AUX MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION DES SOCIETES APPELEES A FUSIONNER

Aucun avantage particulier n'est accordé aux membres des organes de gestion des sociétés appelées à fusionner.

F. REGIME FISCAL DE L'OPERATION

La fusion par absorption à intervenir sera régie par l'article 211 § 1er alinéa 1er du Code des impôt sur les revenus et sera donc réalisée sous le bénéfice de l'exemption en matière d'impôt des sociétés.

La fusion par absorption à intervenir sera régie par les articles 117 §1er et 120 alinéa 3 du Code des droits d'enregistrement de greffe.

En outre, cette opération assimilée à fusion par absorption n'entre pas dans le champ d'application du Code TVA dans la mesure où celle-ci est réalisée au sein d'une seule et même unité TVA. Par l'effet de la fusion, l'unité TVA sera dissoute de plein droit.

La société sollicite la rétroactivité fiscale à partir du 1er janvier 2026.

H. MASSES BILANTAIRES DES SOCIETES AMENEES A FUSIONNER ET IMPACT DES MASSES BILANTAIRES APRES FUSION

Masses bilantaires avant fusion par absorption

	LCMS	JOYE
210000Immobilisations incorporelles	12.569,28	0,00
220000Terrain et constructions	615.292,53	81.514,14
230000Installations Machines et outillages	52.356,02	1.917,16
240000Mobilier et matériel roulant	479.761,79	1.770,51
252000Matériel en leasing	613.956,29	0,00
260000Aménagement	10.603,81	0,00
280000Immobilisations financières	610.788,85	0,00
288000Cautions en numéraires	5.191,03	447,00
291000Autres créances	40.000,00	0,00
340000 Stock	94.039,82	6.440,73
400000 Client	813.616,91	49.164,20
410000Autres créances	238.287,66	199.425,60
550000Valeurs disponibles	37.820,45	6.219,32
490000Charges à reporter	36.375,00	732,66
491000Produits acquis	7.981,99	0,00

Total Actif	3.668.641,43	347.631,32
110900Autres apports disponibles	0,00	57.123,58
111900Autres apports indisponibles	19.141,90	57.132,50
121000Plus-value de réévaluation	211.570,89	0,00
132000Réserves immunisées	42.100,00	0,00
133000Réserves disponibles	9.495,47	18.750,00
140000Résultat reporté	330.975,99	109.988,86
170000Dette à plus d'un an	1.071.445,82	0,00
179000Autre dettes à plus d'un an	91.908,77	0,00
423000Dette bancaire échéante dans l'année	751.312,91	21.071,66
430000Dette financière	148.263,73	18.448,43
440000Fournisseurs	328.816,89	33.189,38
450000Dette fiscale et sociale	283.784,94	20.350,49
480000Autres dettes	379.824,12	11.576,42
492000Charges à imputer	0,00	0,00
Total Passif	3.668.641,43	347.631,32

Masses bilantaires après fusion par absorption

Situations actives et passives établies au 31 décembre 2025 en annexe de la présente publication.

FUSION		
210000Immobilisations incorporelles Dont Goodwill de fusion	157.105,19	
220000Terrain et constructions	696.806,67	
230000Installations Machines et outillages	54.273,18	
240000Mobiliier et matériel roulant	481.532,30	
252000Matériel en leasing	613.956,29	
260000Aménagement	10.603,81	
280000Immobilisations financières	223.258,00	
288000Cautions en numéraires	5.638,03	
291000Autres créances	40.000,00	
340000 Stock	100.480,55	
400000 Client	862.781,11	
410000Autres créances	261.389,82	
550000Valeurs disponibles	44.039,77	
490000Charges à reporter	37.107,66	
491000Produits acquis	7.981,99	
Total Actif	3.596.954,37	
110900Autres apports disponibles	0,00	
111900Autres apports indisponibles	19.141,90	
121000Plus-value de réévaluation	211.570,89	
132000Réserves immunisées	42.100,00	
133000Réserves disponibles	9.495,47	
140000Résultat reporté	330.975,99	
170000Dette à plus d'un an	1.071.445,82	
179000Autre dettes à plus d'un an	91.908,77	
423000Dette bancaire échéante dans l'année	772.384,57	
430000Dette financière	166.712,16	
440000Fournisseurs	362.006,27	
450000Dette fiscale et sociale	304.135,43	
480000Autres dettes	215.077,10	
492000Charges à imputer	0,00	
Total Passif	3.596.954,37	

Conformément à l'article 3 :77 de l'AR du CSA du 29/04/2019, le goodwill de fusion acté (144.535,91 EUR) sera par priorité affecté à la valeur comptable de l'immeuble sis à Glon dont la valeur en vente forcée est équivalente à 330.000,00 EUR ce qui présente un excédent certain et durable par rapport à la valeur nette comptable de l'apport de 248.485,86 EUR. Par conséquent, l'organe d'administration présente les masses bilantaires conformément à cette disposition à savoir un écart de fusion totalement affecté à la valeur de l'immeuble :

FUSION		
210000Immobilisations incorporelles	12.569,28	
220000Terrain et constructions	841.342,58	
230000Installations Machines et outillages	54.273,18	



240000	Mobilier et matériel roulant	481.532,30
252000	Matériel en leasing	613.956,29
260000	Aménagement	10.603,81
280000	Immobilisations financières	223.258,00
288000	Cautions en numéraires	5.638,03
291000	Autres créances	40.000,00
340000	Stock	100.480,55
400000	Client	862.781,11
410000	Autres créances	261.389,82
550000	Valeurs disponibles	44.039,77
490000	Charges à reporter	37.107,66
491000	Produits acquis	7.981,99
	Total Actif	3.596.954,37
110900	Autres apports disponibles	0,00
111900	Autres apports indisponibles	19.141,90
121000	Plus-value de réévaluation	211.570,89
132000	Réserves immunisées	42.100,00
133000	Réserves disponibles	9.495,47
140000	Résultat reporté	330.975,99
170000	Dette à plus d'un an	1.071.445,82
179000	Autre dettes à plus d'un an	91.908,77
423000	Dette bancaire échéante dans l'année	772.384,57
430000	Dette financière	166.712,16
440000	Fournisseurs	362.006,27
450000	Dette fiscale et sociale	304.135,43
480000	Autres dettes	215.077,10
492000	Charges à imputer	0,00
	Total Passif	3.596.954,37

Fait à Anhée, le 14 avril 2026.

LC MOBILITE ET SERVICES

Société à Responsabilité Limitée

Chaussée de Dinant 110

5537 ANHEE

Représentée par Monsieur Clarenne Loïc, représentant permanent

LC Immo et services, société administratrice

Joye

Société à Responsabilité Limitée

Chaussée de Dinant 110

5537 ANHEE

Clarenne Loïc

Administrateur